CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E66539** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2027**

ÉDITÉ LE **05/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1987
Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 01/04/1987
Capital : 75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1987 B 00057

Siret : **340 902 352** **00020**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 82 00053

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143851309

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 143851309

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **CROZE**

1 IMPASSE DU VIADUC
43700 BRIVES-CHARENSAC

Téléphone : 04 71 09 39 26 **Fax :** 04 71 09 11 49
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@croze-sarl.fr

Responsabilité légale :
MASSON VALENTIN ASSOCIÉ(E) UNIQUE / THONNET DIDIER ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 48 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	22/10/2026
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/10/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/10/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	22/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.